



ATTIREZ.

**OFFRE - ACCUEIL OU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DE SALARIÉS ÉTRANGERS :
COMMENT SÉCURISER L'ENTREPRISE?**

IN EXTENSO AVOCATS PARIS IDF – JANVIER 2025

In Extenso
AVOCATS



LE CANDIDAT IDÉAL POUR VOTRE ENTREPRISE OU LE SALARIÉ QUE VOUS SOUHAITEZ ABSOLUMENT GARDER, N'EST PAS RESSORTISSANT DE L'ESPACE SCHENGEN...

Pour sécuriser ces emplois l'employeur doit respecter un certain nombre de formalités:



Vérifier l'authenticité du titre de séjour



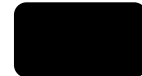
Fournir au salarié les documents nécessaires à la demande initiale ou le renouvellement d'un visa ou d'une carte de séjour



Formuler une demande d'Autorisation de travail ou de renouvellement d'Autorisation de travail auprès de l'OFFI



Apporter sur la plateforme France Travail les éléments de preuve de « l'opposabilité de la situation de l'emploi »



Régulariser un salarié résidant en France sans titre de séjour



LES QUESTIONS À SE POSER

**Selon la situation personnelle du salarié,
La nature de l'emploi,
Le niveau de salaire
Le niveau de qualifications requises ...**

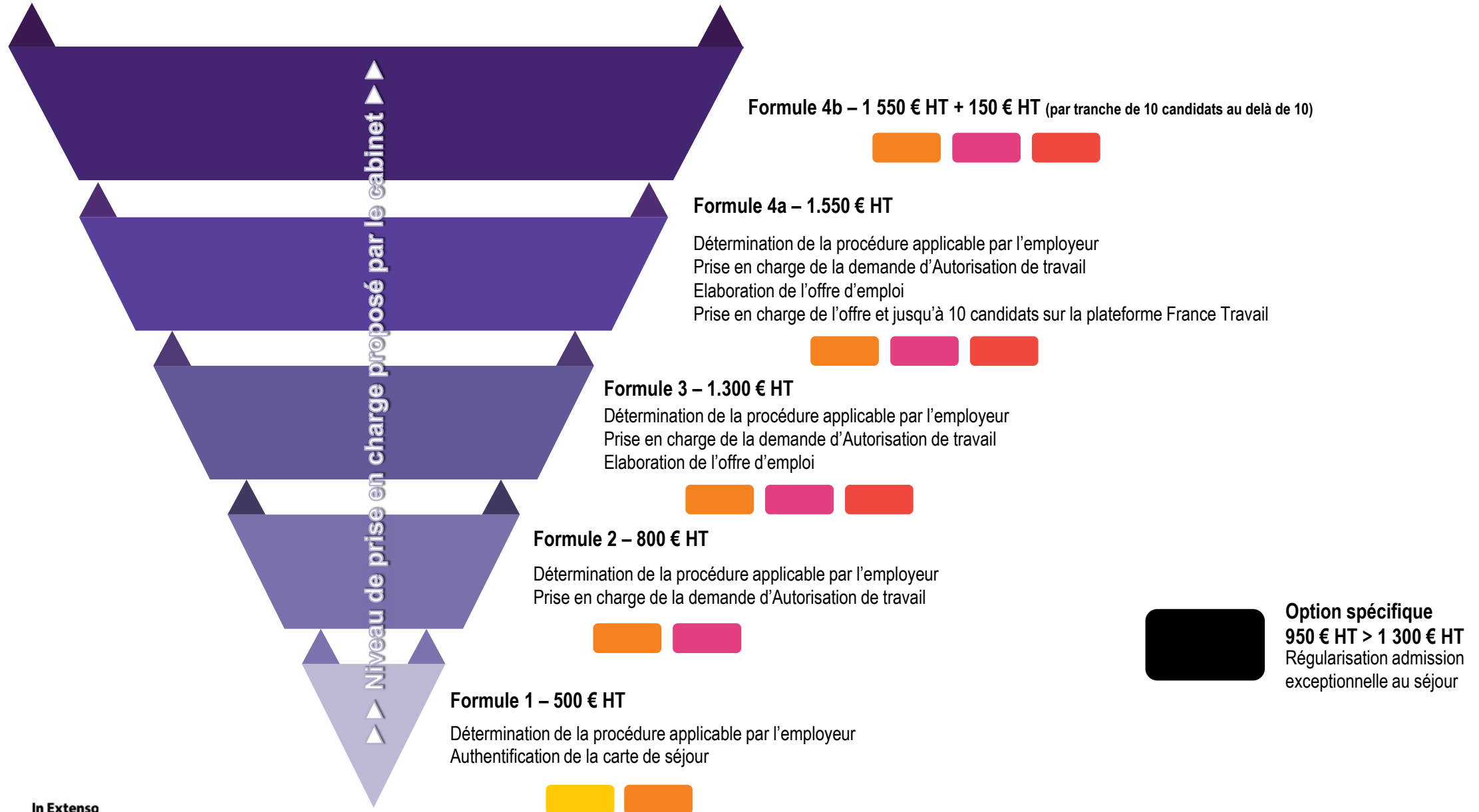
Les formalités administratives se déclinent en 5 procédures possibles :



Deux questions se posent :

- 1. Quelle est la procédure à suivre ?**
- 2. Avez-vous le temps ou les ressources pour le faire ?**

LES RÉPONSES D'IN EXTENSO AVOCATS PARIS IDF : UN ACCOMPAGNEMENT À LA CARTE



LES LIVRABLES D'IN EXTENSO AVOCATS PARIS IDF

Formule 1 – 500€ HT Employeur autonome	Formule 2 – 800€ HT	Formule 3 – 1.300 € HT	Formule 4 – 1.550€ HT <small>+ 150 € HT (par tranche de 10 candidats au delà de 10)</small>	Option spécifique 950 € HT > 1 300 € HT
Détermination de la procédure applicable par l'employeur	Formule 1 + ▼ Prise en charge de la demande d'Autorisation de travail	Formule 2 + ▼ Elaboration de l'offre d'emploi	Formule 3 + ▼ Prise en charge de l'offre sur la plateforme France Travail	Régularisation admission exceptionnelle au séjour
<p>Il sera fourni la procédure que l'employeur devra réaliser auprès de l'administration :</p> <ul style="list-style-type: none">- Si une demande d'authentification de travail doit être déposée*- La nature du visa ou de la carte de séjour à demander *- Si une demande d'autorisation de travail doit être déposée*- Si la preuve de l'opposabilité de l'emploi doit être apportée* <p><i>*(inclus la liste des pièces à fournir, les modalités de dépôt et les coordonnées de l'administration compétente)</i></p>	<p>Pour le compte de l'employeur, le cabinet :</p> <ul style="list-style-type: none">- Collecte et révise les pièces- Saisit la demande sur le site de l'ANEF- Assure le suivi du traitement de la demande	<p>Pour le compte de l'employeur, le cabinet:</p> <ul style="list-style-type: none">- Rédige avec l'employeur l'annonce en précisant les critères essentiels et/ou diplômes pour pouvoir prétendre au poste- Produit la liste des documents à rassembler pour constituer le dossier d'opposabilité- Fournit le modèle de fichier de recensement des candidatures et motifs de rejets- Revoit le dossier avant transmission à l'administration <p>* L'employeur gère lui-même la plateforme France Travail-</p>	<p>Pour le compte de l'employeur, le cabinet:</p> <ul style="list-style-type: none">Saisit l'annonce sur la plateforme France TravailReçoit les diverses candidaturesFiltre les candidatures en fonction des profilsIdentifie les candidatures susceptibles de répondre à l'offreRenseigne les documents de synthèse à présenter à l'administration	<p>Pour le compte de l'employeur, le cabinet:</p> <ul style="list-style-type: none">- Vérifie l'éligibilité du salarié à la régularisation de sa situation- Fournit la liste des pièces à communiquer par le salarié à l'administration- Collecte et révise les pièces à fournir par l'employeur à l'administration- Rédige le cerfa à adresser à l'administration- Fournit les coordonnées de l'administration compétente et les modalités de dépôt du dossier

VOS CONTACTS



Pierre-Jacques CASTANET

Avocat associé

In Extenso Avocats

pierre-jacques.castanet@inextenso-avocats.fr

Tél : 06 09 12 60 89



Céline PAGNY-CLAIRACQ

Avocate collaboratrice sénior

In Extenso Avocats

celine.pagny-clairacq@inextenso-avocats.fr

Tél : 01 41 09 44 87



Thibaut DE LEIRIS

Juriste Conseil Social

In Extenso Avocats

thibaut.de-leiris@inextenso-avocats.fr

Tél : 01 69 11 66 41

In Extenso

AVOCATS

Siège social

42 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

63ter avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne-Billancourt

20 rue du Bois Chaland 91056 Lisses - Evry

www.inextenso-avocats.fr

© 2025 In Extenso Avocats - Tous droits réservés

TRANSFORMEZ.